

 Comptabilité	Exercice 9 Lettrer les comptes de tiers	cterrier
Savoir-faire : Lettrer les comptes clients et fournisseurs Pré requis : Séquence 5 Support : Aucun Durée : 20'		

À lire avant de commencer

De nouveau, le lettrage des comptes permet de contrôler la comptabilité. Il permet notamment de constater les erreurs entre le débit et le crédit du compte banque (un encaissement a été mis au crédit ou un décaissement a été mis au débit).

À ce stade, si ce type d'erreur est découverte :

- cela signifie que **ces erreurs ont été validées dans l'état de rapprochement et que ce dernier n'a pas été fait correctement**. Il reste cependant possible de corriger les erreurs de banque qui ne font pas intervenir un compte de TVA en dépointant l'écriture à corriger puis en la modifiant avant de reprendre, de nouveau, le rapprochement bancaire.
- **il est impossible de corriger des écritures fausses qui ont été prises en compte dans une déclaration de TVA validée** et dont l'écriture a été enregistrée dans le journal des opérations diverses. Les sécurités comptables interdisent ces pratiques, qui conduirait à modifier des comptes de TVA dont les montants ont été envoyés aux services fiscaux dans le cadre de la déclaration de TVA).

Contexte

Périodiquement, la société doit contrôler la situation de ses créances et de ses dettes. Pour cela, elle confronte les facturations enregistrées et les règlements. Cette opération, s'appelle le lettrage des comptes clients et fournisseurs. Elle aboutit à attribuer une lettre identique à la créance ou à la dette et au règlement correspondant.

Cette étape permet d'identifier les factures qui restent impayés. Elle précède généralement les rappels auprès des clients en retard de paiement.

Travail à faire

1. Réalisez le lettrage des comptes fournisseurs et clients (1)

> **Comptabilité**  > **Lettrage** > **Clients** ou **Fournisseurs**

Fournisseurs	Clients
AlfArt	Abc Pro
Artotal	Artis
SCI Les Marmottes	Belomio
Orange	Bricodo
Vinex	Déco-Plus
EDF	Vincia
Bureau+	
Encadreur	